



Service Public
de la Rénovation de l'Habitat du Territoire de l'Ouest.
Ou ve rénov out kaz ? Nou lé la pou konsey aou !

INFOS PRATIQUES

Vous êtes résident du Territoire de l'Ouest et vous avez un projet de rénovation ?
Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, porté par le Territoire de l'Ouest
et France Rénov', est là pour vous conseiller.
Logement dégradé, adaptation à la perte d'autonomie et au vieillissement,
rénovation, énergétique etc.

Contactez notre guichet téléphonique pour vérifier votre éligibilité aux
différents dispositifs d'aide.



0262 41 15 12

**France
services**

france-services.gouv.fr

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les
démarches numériques ou administratives ?
Les conseillers France services peuvent
vous appuyer dans votre demande d'aide.

LES
16^{ET}
17
OCTOBRE



Pour une énergie,
moins chère,
plus souveraine
et plus durable.



UN PROJET DE RÉNOVATION ?
**Rencontrez
un conseiller
France Rénov' à Saint-Paul**

DE 8H30 À 15H30 - PLACE DU DÉBARCADÈRE FRONT DE MER DE SAINT-PAUL

Qu'est-ce que France Rénov' ?

France Rénov' est le service public pour la **rénovation énergétique** et l'**adaptation des logements à la perte d'autonomie** :

- des conseils gratuits, neutres et indépendants ;
- des informations sur les aides financières auxquelles vous avez droit ;
- un service de proximité co-financé par les collectivités locales.

Pourquoi rénover mon logement ?

- En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement, vous faites des économies et vous vous sentez mieux chez vous.
- En adaptant votre logement, vous prévenez les chutes et vous gagnez en autonomie.

Les aides financières s'adaptent à vos besoins pour améliorer votre quotidien, quel que soit votre âge.

570

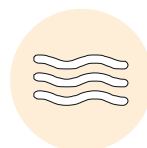
Espaces Conseil partout en France

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

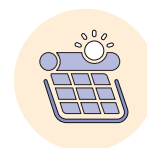
Pour la rénovation énergétique



→ Isolation



→ Ventilation naturelle



→ Chauffe-eau solaire

Pour l'adaptation à la perte d'autonomie



→ Douche de plain-pied



→ Monte-escalier électrique



→ Volets roulants électriques

Les 4 étapes de mon parcours

1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître mes aides.



2

Je demande des devis auprès d'artisans pour la rénovation énergétique ou je prends contact avec une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour l'adaptation de mon logement à ma perte d'autonomie. Je dépose ma demande d'aide en ligne.



3

Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.



4

Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.

